

ABONNEMENT

Saumur
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7

Poste
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués doi-
 vent être remis au bureau du
 journal la veille de la reproduc-
 tion, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 MARS

INFORMATIONS

A LA CHAMBRE

Poursuites contre les députés. — Dès l'ouverture de la séance, le président, M. Méline, annonce qu'il a reçu une demande en autorisation de poursuites contre les trois députés membres de la Ligue des Patriotes.

M. Méline demande que la Commission chargée d'examiner cette proposition soit nommée dès demain. On demande la lecture de la requête présentée au garde des sceaux.

M. Méline donne lecture du document concluant aux poursuites contre MM. Laguerre, Turquet et Laisant.

Dans ce document, on y expose que la Ligue des Patriotes est devenue une Société hostile aux institutions du pays et à la Constitution. A ce titre, elle a pris part aux élections du 27 janvier ; son organisation est complète ; dans tous les arrondissements ou quartiers de Paris, des comités sont établis recevant des communications du comité central.

Le but de cette organisation est de pouvoir tenir l'association dans un état de mobilisation permanente. La Ligue ne doit donc plus bénéficier de la tolérance dont elle a joui depuis son origine ; elle ne peut plus être considérée que comme une véritable société secrète.

La requête vise les articles 291 et 292 du Code pénal, l'article 2 de la loi du 10 avril 1834 et l'article 193 du Code pénal.

M. Laguerre dit qu'il ne veut opposer aucun obstacle à cette demande ; il lui tarde de se voir poursuivi ainsi que ses amis pour affiliation à une société secrète. Il demande que la réunion dans les bureaux pour examiner la requête ait lieu demain.

La Chambre décide que la demande en autorisation de poursuites sera renvoyée demain à l'examen des bureaux.

On annonce que M. Ribot prononcera un grand discours politique pour combattre les demandes en autorisation de poursuites contre la Ligue des Patriotes.

AU SÉNAT

M. Le Royer, président, dit qu'il a reçu du gouvernement une lettre demandant des poursuites contre M. Naquet.

M. Tirard demande l'urgence.
 L'urgence est votée.

M. Tolain. — En présence de cette proposition, je demande la réunion immédiate dans les bureaux.

La proposition est adoptée.
 La commission nommée est favorable aux poursuites.

POURSUITES CONTRE M. BOULANGER

Le Paris affirme que l'action gouvernementale ne s'arrêtera pas aux poursuites contre quatre députés et un sénateur.

Des mesures énergiques et décisives, justifiées par les révélations faites pendant l'instruction, vont être prises pour compléter l'action judiciaire en cours.

Il paraît de plus en plus probable que l'au-

teur principal des faits délictueux relevés à la charge de la Ligue des Patriotes sera lui-même l'objet d'une demande en autorisation de poursuites.

M. Boulanger serait sur le point d'être impliqué dans les poursuites dirigées contre la Ligue.

IMPOT NOBILIAIRE

M. Borie, député boulangiste, vient de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à établir un impôt sur les titres nobiliaires.

Voici quelques extraits statistiques qui feront connaître cette proposition d'impôt :

Princes	100 à 5.000 fr.	500.000 f.
Ducs	2.500 à 1.500 —	3.750.000 f.
Marquis	5.000 à 1.200 —	6.000.000 f.
Comtes	12.000 à 1.000 —	12.000.000 f.
Vicomtes	5.000 à 800 —	4.000.000 f.
Barons	5.000 à 500 —	2.500.000 f.
Chevaliers	500 à 300 —	150.000 f.
Ecuyers	100 à 200 —	20.000 f.
Particules	30.000 à 100 —	3.000.000 f.
Armoiries (au lieu de 60.000)	50.000 à 100 —	5.000.000 f.
Total		36.920.000 f.

Cet impôt sera dû du jour même où le titre sera pris ou donné à une personne, quel que soit son âge ou son sexe.

Il sera perçu de la même façon que tous les impôts directs et jouira des mêmes privilèges.

Déclaration sera faite dans la huitaine au percepteur des contributions directes du domicile, par l'impétrant ou en son nom par ses ascendants ou tuteurs, personnellement responsables, sous peine de payer le double de l'impôt et sans que remise de cette peine puisse être faite par aucune autorité ou pouvoir public.

L'article 259 du Code pénal sera rigoureusement appliqué, en sus de la pénalité édictée en l'article 4, à toute personne qui, soit dans ses écrits, soit dans la vie publique, soit dans un acte authentique ou sous-seing privé, se sera permis de prendre un titre honorifique quelconque, ou d'exhiber en public des armes ou armoiries, sans, au préalable, avoir fait la déclaration prescrite en l'article précédent.

LA SOCIÉTÉ DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

La Société des Droits de l'Homme et du Citoyen s'est réunie avant-hier.

Voici le résumé de la séance, qui est publié par les journaux radicaux :

« Le citoyen Rouanet présente son rapport sur la proposition qu'il a déposée tendant à l'inéligibilité des membres actuels de la Chambre des députés.

» Les conclusions de ce rapport, soutenues par le citoyen Armand Lévy et plusieurs autres citoyens, sont combattues vivement par les citoyens Paul Strauss, Lyon-Allemand et Chautemps.

» Après une réplique du rapporteur, la grande majorité de l'Assemblée se prononce contre les conclusions du rapport.

» L'Assemblée exprime ensuite sa désapprobation de l'abrogation du décret expulsant du territoire français le duc d'Aumale.

» L'élection des nouveaux membres du Comité d'action de la Société est reportée à la prochaine Assemblée générale, qui est fixée à huitaine. »

Nous serions curieux de savoir si la Société des Droits de l'Homme et du Citoyen est autorisée, ou si elle va être dissoute comme la Ligue des Patriotes.

Par ordre de M. Constans, on vient d'expulser les Frères de Citeaux qui se trouvaient encore dans la maison.

LE COMPTOIR D'ESCOMPTE

Les remboursements continuent aux guichets du Comptoir d'Escompte et de ses succursales. On croit que la Compagnie auxiliaire des Métaux et la Société des Métaux seront mises en liquidation.

Voici la liste des établissements et banquiers qui ont participé à la souscription du fonds de garantie de 20 millions, constitué dans la réunion de jeudi, souscription qui a facilité l'avance des 400 millions de la Banque de France :

MM. de Rothschild frères ont souscrit pour	Fr. 3.000.000
Les administrateurs du Comptoir	2.500.000
Le Crédit Foncier	2.000.000
Banque de Paris et des Pays-Bas	2.500.000
Banque d'Escompte	1.000.000
Crédit Mobilier	1.000.000
M. Michel Beigne	1.000.000
M. A.-J. Stern	1.000.000
M. Hottinguer	1.000.000
André Girod	1.000.000
Hentsch	1.000.000

Les établissements suivants ont également envoyé leur adhésion :

Société de Dépôts et de comptes courants, pour	1.000.000
Crédit Lyonnais	500.000
Société Générale	500.000
Crédit Industriel	300.000

Le retour du duc d'Aumale

M^{re} le duc d'Aumale a quitté Bruxelles avant-hier, à 4 heures 1/2, par l'express de Paris. Il avait gardé le secret sur son départ ; aussi, à part quelques amis, personne ne l'attendait sur le quai de la gare.

Le roi Léopold lui a fait la veille sa visite d'adieu. Les ministres, le corps diplomatique, les notabilités bruxelloises sont allés s'inscrire à son hôtel.

Le prince Victor Napoléon a déposé sa carte. Les télégrammes arrivent nombreux ainsi que les lettres.

Le duc d'Aumale se montre très touché de ces témoignages de sympathie.

Le prince s'est arrêté à Chantilly où il a dîné en famille hier soir. Il est aujourd'hui mardi à Paris pour assister à la séance de l'Académie et retournera jeudi à Bruxelles où il a accepté l'invitation à dîner du comte de Flandre. Il passera deux ou trois jours à Bruxelles et reviendra s'installer définitivement à Chantilly.

Le duc d'Aumale a exprimé le désir formel d'éviter toute manifestation.

LA LOI SUR LES FAILLITES

Le Journal officiel a promulgué la nouvelle loi sur les faillites.

On sait quelles doléances notre législation des faillites avait soulevées, en n'admettant aucune distinction entre les débiteurs insolvables.

Qu'ils fussent malhonnêtes ou simplement malheureux, le même traitement leur était applicable, les mêmes déchéances les frappaient. La faillite étant « l'état de cessation des paiements, » la qualification déshonorante de failli était encourue par un commerçant dès l'instant où il ne pouvait plus faire honneur à ses engagements, quelle que fût la cause de sa mauvaise fortune.

Au point de vue social, c'était une injustice. C'était, en outre, une imprudence au point de vue commercial ; cette rigueur aveugle tournait au détriment des créanciers, que le législateur avait pourtant entendu protéger. En effet, pour échapper à la marque de la faillite, les débiteurs — les plus dignes d'intérêt, ceux qui sont sensibles à une appellation réputée infamante, et qui veulent l'éviter à tout prix — reculaient devant le dépôt de leur bilan, s'efforçaient de gagner du temps, épuisaient toutes leurs ressources ; si bien que, trop souvent, les créanciers ne trouvaient à se partager qu'un actif dérisoire.

La loi nouvelle met un terme à cette situation. Désormais, la faillite ne résulera plus du seul fait de la cessation de paiements. Ce ne sera plus une mesure brutale, frappant sans discernement. Les commerçants malheureux pourront s'y soustraire. Un régime de faveur est créé pour eux : celui de la liquidation judiciaire. Pourvu que, dans les quinze jours de la cessation de ses paiements, le débiteur ait présenté au tribunal de commerce de son domicile une requête spéciale, accompagnée de son bilan et de la liste de ses créanciers, il pourra à l'avenir échapper à la faillite et à toutes les déchéances qu'elle entraîne ; il pourra même continuer l'exploitation de son commerce ou de son industrie, avec l'assistance des liquidateurs.

Nous n'avons pas à entrer dans les détails de la nouvelle loi ; nous ne pouvons ici qu'en indiquer l'esprit général : il est, à tous égards, excellent. Ajoutons que des précautions fort sages sont prises pour empêcher que les concessions qu'on entend accorder aux débiteurs qui en sont dignes soient obtenues par ceux que les justes sévérités de la loi de 1838 doivent continuer à atteindre. L'intervention du tribunal de commerce permettra d'opérer les sélections indispensables.

NOUVELLES MILITAIRES

LA CLASSE DE 1888

Les opérations des conseils de révision pour la formation de la classe de 1888 commenceront dans chaque département le 4^{er} avril et se termineront le 8 juin.

Une seule séance spéciale sera tenue au chef-lieu du département, le 18 juin, afin de statuer sur les jeunes gens ayant obtenu un délai pour production des pièces.

Les préfets vont régler d'urgence l'itinéraire des opérations, de concert avec les commandants de corps d'armée. Cet itinéraire sera aussitôt publié et affiché dans toutes les communes.

Pour l'infanterie, la taille ne sera pas un

motif d'exclusion, mais au-dessus de 1^m80 et au-dessous de 1^m58 on ne donnera l'aptitude qu'à des jeunes gens bien faits et très vigoureux. Les hommes dont la taille dépasse 1^m80 seront, autant que possible, placés dans l'artillerie. Ceux du train des équipages seront pris entre 1^m60 et 1^m63.

Pour procéder à la désignation des soutiens de famille et à la délivrance des sursis d'appel, les conseils de révision se réuniront, cette année, du 1^{er} au 30 août. Les dossiers devront être envoyés par les mairies à la préfecture dans la seconde quinzaine de juillet.

Les élèves du service de santé qui n'auront pas contracté d'engagement volontaire pour cinq ans ne seront pas considérés comme étant en activité de service, et, par conséquent, ne pourront ouvrir à un frère le droit à la dispense.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

PROMOTIONS DE SOUS-OFFICIERS

Par décret du 7 mars 1889, les sous-officiers élèves officiers de l'École d'application de cavalerie dont les noms suivent ont été promus au grade de sous-lieutenant :

M. Greyfié de Bellecombe, du 41^e hussards, affecté au 3^e hussards.

M. Rousset, du 2^e chasseurs, affecté au 2^e chasseurs.

M. Chautard, du 4^e chasseurs d'Afrique, affecté au 15^e chasseurs.

M. Nivière, du 4^e cuirassiers, affecté au 9^e cuirassiers.

M. Guillemot, du 44^e chasseurs, affecté au 7^e hussards.

M. Viette de la Rivagerie, du 4^e spahis, affecté au 27^e dragons.

M. Normand, du 44^e hussards, affecté au 48^e chasseurs.

M. Bonnin de la Bonnière de Beaumont, du 4^e chasseurs, affecté au 7^e chasseurs.

M. Lagarde, du 5^e chasseurs d'Afrique, affecté au 4^e hussards.

M. Worms, du 8^e cuirassiers, affecté au 5^e cuirassiers.

M. Roland-Gosselin, du 48^e dragons, affecté au 5^e dragons.

M. Lasies, du 1^{er} chasseurs d'Afrique, affecté au 17^e chasseurs.

M. Figuières, du 4^e spahis, affecté au 16^e chasseurs.

M. Gorichon, du 26^e dragons, affecté au 25^e dragons.

M. Beau, du 41^e dragons, affecté au 8^e dragons.

M. Bourseul, du 1^{er} chasseurs, affecté au 5^e hussards.

M. Robinet de Cléry, du 6^e chasseurs d'Afrique, affecté au 12^e hussards.

M. Epp, du 6^e chasseurs, affecté au 48^e chasseurs.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages circulaires. — Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire : 1^{re} classe, 95 fr.; 2^e classe, 70 fr. — Durée : 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

2^e Itinéraire : 1^{re} classe, 60 fr.; — 2^e classe, 45 francs. — Durée 15 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 pour les points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

L'INTERPELLATION RIVET

M^{re} Freppel, évêque d'Angers, vient d'écrire à M. Gustave Rivet, député de l'Isère, qu'il serait retenu jusqu'à jeudi prochain hors de Paris par les nécessités de son ministère. En conséquence, M. Gustave Rivet a ajourné à jeudi l'interpellation qu'il se propose d'adresser au garde des sceaux, ministre des cultes, sur le caractère politique du récent mandement de M^{re} Freppel.

Nous apprenons de source certaine, dit le *Ralliement*, que M. Allain-Targé est nommé préfet de la Loire-Inférieure.

LES CHARGES DE L'AGRICULTURE

Voici, d'après une récente et intéressante statistique, le relevé des charges fiscales supportées par l'agriculture en 1888. Leur valeur a dépassé 707 millions en ne faisant intervenir que pour mémoire les impôts indirects.

Sur cette somme, l'impôt foncier sur la propriété non bâtie entre pour 251 millions; la propriété bâtie donne 40 millions; 27 millions sont prélevés par les portes et fenêtres; 30 millions par les contributions personnelle et mobilière; 275 millions sont perçus par l'enregistrement et le timbre; 59 millions par les prestations et 5 millions par les droits de main-morte.

VÊTURE A NOTRE-DAME-SOUS-TERRÉ

On lit dans la *Semaine religieuse* : « Jeudi dernier, au monastère de Sainte-

Marie-des-Anges, à l'Esvière, Monseigneur a donné l'habit religieux à l'une de ses parentes, M^{lle} Marthe Freppel, en présence d'une assistance nombreuse et recueillie. La jeune postulante, en toilette nuptiale au début de la cérémonie, était accompagnée de sa mère, M^{me} veuve Frédéric Freppel, et de sa sœur, M^{me} Morel-Freppel. Une foule considérable de parents et d'amis remplissait la chapelle de Notre-Dame-sous-Terre. Dans le sanctuaire, les ecclésiastiques composant la famille épiscopale entouraient Sa Grandeur qui a prononcé une allocution des plus touchantes. Pendant la messe, célébrée par Monseigneur, des voix exercées ont fait entendre des chants qui ont charmé l'auditoire. »

Le *Journal d'Indre-et-Loire* a reçu la lettre suivante :

« Loches, le 8 mars 1889.

» Monsieur le directeur, Wilson est une honte pour nous.

» Le général Boulanger vient à Tours le 17 de ce mois; nous l'accueillerons aux cris mille fois répétés de : « Vive Boulanger! Vive la République! A bas Wilson! A bas les tripoteurs! »

» Nous donnons rendez-vous à nos camarades d'Indre-et-Loire sur le boulevard Heurte-loup.

» *Un groupe d'ouvriers républicains de l'arrondissement de Loches.* »

LA BANDE CATUSSE

On lit dans le *Populaire*, de Nantes :

« Nos lecteurs se souviennent des exploits de la fameuse bande Catusse, composée de malfaiteurs très redoutables et des arrestations qui furent opérées dans notre région, à Angers et à Rennes, par M. Goron, chef de la sûreté, et par l'inspecteur Jaume.

» Les recherches faites à ce moment par l'inspecteur Jaume l'avaient mis sur la piste d'une fille Pontjibaud, qu'il soupçonnait d'être affiliée à cette bande, dont une partie avait son quartier général à Doulon.

» Malheureusement, M. Jaume ne put, à ce moment, mettre la main sur la fille Pontjibaud, mais en quittant Nantes il demanda au secrétaire de M. le commissaire central de vouloir bien s'occuper de l'affaire et de tâcher de lui découvrir la retraite de cette fille ainsi que celle des derniers membres de la bande Catusse.

» Les instructions furent suivies à la lettre et bientôt on apprit que la fille Pontjibaud avait pris la fuite, en compagnie d'une de ses amies, la fille Arthémise Perrault, affiliée à la même bande. Les deux filles emportaient des malles bourrées d'objets volés.

» Le secrétaire de M. le commissaire central fit suivre la trace des malles. Elles avaient été dirigées sur Lençloître, puis sur Châtelleraut et sur Périgueux.

» C'est dans cette dernière ville qu'elles furent saisies.

» Enfin, une circonstance fortuite permit de découvrir la retraite de la nommée Perrault. On arrêta en même temps qu'elle une fille disant se nommer Marie Guyomard qui bientôt avoua qu'elle était cette fille Pontjibaud si activement recherchée.

» Elle avait donné, de prime abord, l'état civil très exact d'une demoiselle Guyomard, originaire de l'Ille-et-Vilaine.

» Après ces deux arrestations, il est permis de croire que toute la bande est actuellement sous les verrous. Tous ceux qui la composaient sont écroués à Mazas, en attendant leur comparution devant la Cour d'assises de la Seine. »

LES HABITANTS DE LA PLANÈTE VÉNUS

A première vue, les habitants de la planète Vénus semblent devoir mener une existence particulièrement joyeuse et jouir d'un organisme plus propre que le nôtre à apporter de la diversion à la monotonie de la vie courante. M. Camille Flammarion nous arrache brutalement cette illusion dans la chronique météorologique du *Voltaire* :

« Les habitants de Vénus, quels qu'ils soient d'ailleurs, ont des sensations moins délicates et moins vives que les nôtres et, selon toute probabilité, nous sont inférieurs au point de vue intellectuel. Rudes climats, brusques transitions, organismes solidement construits pour y résister, et sans doute moins de sensibilité nerveuse, moins de finesse de sensations que chez les hommes et les femmes de nos régions tempérées. A tous les points de vue, assurément, la planète Vénus est moins agréable à habiter que la planète terrestre. »

Au surplus, les habitants de la planète Vénus n'existent peut-être pas. Guibollard dirait que c'est ce qui doit les consoler !

VÉNUS ET LA BAISSÉ DU CUIVRE

Une coïncidence qui mérite d'être signalée.

Les anciens astrologues croyaient que chacun des sept métaux connus de leur temps étaient sous la domination d'une planète, et Vénus était considérée par eux comme l'astre du cuivre. Or, la *crise du cuivre* a atteint à la Bourse son point le plus aigu juste au moment où Vénus a commencé son mouvement rétrograde vers le soleil. L'éclat de cette planète ira en augmentant jusqu'au 25 mars.

La baisse du cuivre fera-t-elle de même ?

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

MARDI 12. — Tournée de M. Claude. *Les Femmes qui votent*, comédie en 3 actes.

JEUDI 14. — Au bénéfice de M. Sabin, régisseur général. *Le Tribut de Zamora*, grand opéra en 4 actes, de Gounod.

JOSEPHE

Par Marthe Touché

— Marie Ploumac ! s'écria le recteur. Oh ! oui, mademoiselle, oui, certes, vous pouvez entrer en relations avec elle. Je vais même plus loin. Je trouve qu'en vous jetant, par un coup de vent, jusque dans sa maison, la Providence vous a traité un peu en enfant gâtée. Tenez, elle a fait ce que moi, négligent, j'avais oublié de faire. J'aurais pu, j'aurais dû vous rapprocher de M^{lle} Ploumac. Je n'y ai pas songé, je l'avoue. Et voilà que Notre-Seigneur qui, je le vois, vous aime beaucoup, a voulu suppléer lui-même au manquement de son vieux serviteur...

Marie Ploumac est la sœur d'un notaire de Morlaix. Leur père, ancien officier de marine, eut d'un premier mariage ce fils, Gunstan, un esprit fort, ce qui souvent, hélas ! veut dire une conscience faible. Quelque chose comme vingt ans plus tard, il se maria de nouveau avec une femme noble, sans fortune, mais qui,

presque aussitôt, reçut un héritage important. Marie naquit dans l'opulence. Elle devint orpheline vers l'âge de dix ans. Son frère, déjà marié, fut nécessairement son tuteur. Par malheur il dut, en même temps, gérer ce flot d'or qui roulait près de lui.

Il emprunta publiquement à sa sœur de quoi acheter une étude de notaire. Puis, un peu au grand jour, et encore plus dans l'ombre, il se livra à des opérations financières dont la délicatesse n'était pas la première qualité.

Marie fut mise au Sacré-Cœur de Rennes. Elle y acheva l'éducation de son intelligence, de ses manières, et Dieu y commença de près celle de son âme...

Elle revint chez son frère lorsqu'elle eut dix-huit ans.

Deux ans plus tard, elle fut demandée en mariage par un de ses cousins éloignés, le baron de Faoulec. Ce jeune homme était accompli en tous points, riche lui-même, plein d'esprit et de talents. Cependant il ne reçut qu'un refus rapidement donné par M. Ploumac.

Ce refus surprit, émut même quelques amis, auxquels la mère de M. de Faoulec s'en plaignit avec amertume. Ces amis voulurent essayer de ramener Marie à une autre décision. Et ce

fut de la sorte que la jeune fille apprit la recherche de M. de Faoulec. Son frère avait répondu sans la consulter, bien qu'il n'eût parlé qu'en son nom. Malgré les avantages de cette alliance et les instances qui lui furent faites, Marie ratifia le refus, parce qu'elle n'avait pas sonci du mariage. Toutefois, elle voulut savoir pourquoi on l'avait si odieusement trompée et sacrifiée.

M^{lle} Ploumac n'est pas de ces personnes qui s'imaginent que la charité doit nuire à la perspicacité du jugement et à la vigueur du caractère. Elle n'eut pas de peine à soupçonner la fatale vérité. Mais elle n'était pas majeure, ses revenus seuls lui étaient dus, elle les recevait régulièrement, les compte de tutelle devaient rester encore un an sous voile. Craignant d'alumer la guerre domestique, elle n'osait pas demander une émancipation immédiate et une liquidation.

A ce moment, un client de M. Ploumac se trouva lésé tout à coup de telle sorte que, lui aussi, ouvrit les yeux. Il n'avait pas comme la jeune fille, de ménagements à garder. Il agit vigoureusement et une lumière complète dut se faire. Le coupable, placé devant des preuves écrasantes, n'avait pas à se défendre, il ne put

que supplier.

On eut pitié de ce vieux nom si justement honoré jusqu'alors. On voulut éviter un scandale. Mais vous pouvez penser, mademoiselle, quelles scènes se passèrent dans cette maison désolée !

La fortune de M. et de M^{me} Ploumac ne monta pas même au sixième du déficit. Marie fut mise par son frère devant l'abîme béant. Elle n'hésita pas. D'un trait de plume, elle se fit pauvre.

Au temps marqué, les remboursements promis furent effectués. M. Ploumac et les siens partirent pour la Bourgogne où une tante de sa femme acceptait de les recevoir.

On n'offrit même pas à Marie de partager ce refuge. Elle resta seule avec la ruine, l'abandon, la douleur intime et cuisante d'être immolée pour et par des ingrats...

Toutes les portes de Morlaix s'ouvrirent devant elle. Entre les offres qui lui étaient faites, elle préféra la plus humble, celle de sa nourrice, et ce fut ainsi qu'elle vint à Plouédic.

J'étais recteur de cette paroisse depuis huit ans quand M^{lle} Ploumac arriva. La bonne Claude m'envoya chercher pour souhaiter la bienvenue à celle qu'elle regardait comme une en-

Vignes Américaines et Américano-Françaises.

Au moment où le sort de la vigne préoccupe à si juste raison les viticulteurs émérites de l'Anjou, il n'est pas sans intérêt de donner l'opinion d'hommes compétents sur la culture des cépages américains. Voici ce que nous lisons dans le *Journal des Campagnes* :

ENGOUEMENT ET DÉCEPTION

L'importation en France des boutures de vignes américaines fut d'abord un grand bienfait, alors que tous nos vignobles devenaient la proie irrésistible du *Phylloxera vastatrix*. Il est incontestable aujourd'hui que cette importation nous fût d'un grand secours. L'extrême vigueur de ses plants, jointe à l'abondance de ses produits, devait en rendre l'acquisition peu accessible aux petits viticulteurs; aussi, dès le début, n'y eut-il que les propriétaires assez aisés pour payer de 50 centimes à un franc pièce des boutures longues à peine de 30 centimètres.

Le produit de nos vignobles diminuant tous les ans, le prix de nos vins suivait une progression inverse, et avait atteint des prix très élevés auxquels nous n'avions pas été habitués depuis l'invasion de l'oïdium en 1848-1849; — une pareille situation favorisait énormément l'introduction des petites boutures américaines, et lorsque ces boutures donnèrent leurs produits on s'aperçut que le vin américain laissait à désirer. Cependant, au moyen de coupages avec nos vins on réussit à fabriquer des boissons à peu près passables, surtout pour la classe des travailleurs peu habitués à l'usage des fins fins, et qui, ne pouvant payer un franc le litre un vin ordinaire, devait se borner à payer de 60 à 80 centimes une boisson qui ne satisfaisait qu'à demi.

Laissant de côté quelques variétés à produits relativement supérieurs, il y a lieu de constater que les vins de Clinton, Jacques et autres semblables sont très inférieurs aux produits les plus inférieurs de nos plants indigènes. Ce défaut est capital et sans remède. De plus, quelques variétés qui avaient au début donné des produits surabondants ont commencé à se ralentir et manifesté des signes non équivoques de marasmes. Ce cas n'avait pas été prévu.

Nos vignes indigènes s'accoutument de tous les sols et de toutes les expositions. Il n'en est pas de même des américaines; si on ne les plante pas dans un sol à leur convenance, les boutures ne s'enracinent pas; de là la nécessité absolue de connaître d'une manière absolument sûre la qualité du sol exigée par chaque variété, et par conséquent celle de recourir à l'analyse des terres destinées à devenir vignobles. Il fallait en être réduit aux dures extrémités où nous avait acculé le *phylloxera* pour surmonter tant de déceptions, et pourtant on n'était pas au bout.

LA GREFFE. — Afin d'utiliser l'exubérance

des vignes américaines, on a pensé qu'en greffant nos vignes françaises sur les américaines, on obtiendrait vigueur et abondance. Mis en pratique depuis une dizaine d'années, ce nouveau procédé n'a pas tardé à donner de nouvelles déceptions. En effet, les vins obtenus de vignes françaises greffées sur américaines ont été reconnus inférieurs aux vins produits par ces mêmes vignes françaises franches de pied. En réalité, c'est la sève du porte-greffe américain qui alimente et fait vivre la greffe française, ce qui constitue une sève américaine-française. Voilà encore un procédé qu'il faut abandonner.

SEMIS. — Les semis ont été mis à l'épreuve, mais leurs produits ne différaient pas de leurs ascendants, on y a à peu près renoncé. Il fallait pourtant épuiser toutes les ressources que l'imagination humaine pouvait engendrer: on a fait alors de l'hybridation artificielle.

HYBRIDATION. — Ce procédé n'est pas à la portée de tout le monde, il faut être un peu botaniste, car il s'agit de marier entre eux les organes mâles d'une vigne américaine avec les organes femelles d'une vigne française ou vice versa. Nos habiles se sont donc accrochés à cette ancre d'espérance, et l'on a déjà constaté l'obtention de produits recommandables; l'on affirme même que quelques nouveaux nés ont été payés 5 fr. pièce. Ces expériences sont encore trop récentes pour pouvoir être sérieusement appréciées, car le *Phylloxera vastatrix* étant le parasite né de la vigne américaine, il est à craindre que ces hybrides n'entretiennent le *phylloxera* en France tant que nos ceps auront du sang américain dans leurs canaux séductifs.

Conclusion: en Amérique, les vignes américaines!

Les nombreuses déceptions inhérentes aux ceps américains commencent à prendre de l'intensité. Dans le département de l'Hérault, où les ceps américains couvrent de vastes étendues, beaucoup de viticulteurs, et des plus engoués au début, sont les aujourd'hui des déceptions qu'ils éprouvent chaque année et seraient très disposés à remplacer les vignes américaines par des françaises; l'on affirme même que ceux dont les vignobles pourront être inondés sont à la veille d'opérer ces transformations. A mon humble avis, c'est aller au devant de nouvelles déceptions, parce que la vigne soumise à ce traitement ne donne plus qu'un vin faible, et qu'elle exige une somme d'engrais considérable; enfin que l'immersion prolongée et souvent répétée doit avoir pour résultat final la mort de la vigne.

ŒUF D'HIVER. — La chasse à l'œuf d'hiver, inventée par M. Balbiani, va bientôt commencer; à lui seul cet œuf produit des générations innombrables.

Un peu de réflexion, s'il vous plaît. Cet œuf, pondu en automne sur le tronc de

la vigne, en septembre, octobre, donne naissance, en février ou mars, à une larve qui, guidée par son instinct, descend le long de ce tronc et arrive sans accident jusqu'aux racines où elle s'établit sur un point à sa convenance, c'est-à-dire sur le chevelu le plus tendre dans lequel elle enfonce son suçoir pour satisfaire son appétit. Là, après plusieurs mues, elle se métamorphose en mère pondeuse et donne naissance à des œufs selon les uns, ou à des petits vivants et féconds selon d'autres, ce qui devient le noyau d'une colonie souterraine innombrable.

Mais pourquoi n'avoir pas arrêté cette larve funeste au passage? Le moyen n'était cependant pas aussi difficile à trouver que les compositions savantes des insecticides. Cette précaution fort simple eût préservé la vigne de la mort que lui a causée cette larve, et eût empêché, en même temps, l'essaimage de la colonie dès le tarissement des provisions, essaimage constituant un nombre considérable de nouvelles colonies; cela prouve qu'il est souvent plus aisé de prévenir le mal que de le guérir, surtout quand le remède manque et qu'on peut avoir sous la main le moyen de s'opposer à la marche du fléau.

Ce sera le sujet d'un prochain article.

CAMOIN D'ARMAND.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 mars 1889.

Le marché, très mou au début de la séance, reprend vers la fin un peu d'aplomb. Le 3 0/0, après 84.55, remonte à 84.72; le 4 1/2 0/0 se relève de 104.02 à 104.35.

Le Crédit Foncier est demandé à 1,332 après 4,322. L'opération de la conversion tunisienne a été un succès pour cet établissement; ce résultat était d'ailleurs attendu. Le courant des demandes ne se ralentit pas sur les obligations foncières et communales.

La Société Générale oscille de 465 à 470. L'assemblée générale qui aura lieu le 29 mars fera ressortir la bonne situation de la société et rétablira les actions à leur cours normal.

La Banque d'Escompte cote 516.25 et 517.50; mais les achats qui s'effectuent à ce cours font prévoir une hausse prochaine.

Le Comptoir d'Escompte, offert au début de la séance à 300, est remonté rapidement à 365. Le concours apporté à cette société par les chefs de nos grands établissements de crédit a sauvé la situation. Tous les dépôts ont été remboursés à guichets ouverts; la crise est donc conjurée et le relèvement des cours n'est plus qu'une question de temps.

Les Dépôts et Comptes Courants se maintiennent sans difficulté au-dessus de 600.

Le Panama est tenu à 48 avec assez de fermeté.

Les obligations des Immeubles de France conservent leurs meilleurs cours vers 383.

La circulaire de MM. Blondel et Garnier traite dans son numéro du 5 mars les questions suivantes: Causes de la hausse. — La combinaison dite l'échelle des primes. — La Daïra sanick. — Le Nord de l'Espagne. — L'Alais au Rhône. — Le Comptoir d'Escompte. — Les Métaux. — Valeurs d'Exposition. — Cette cir-

du pauvre mobilier où tranchent ses quelques souvenirs personnels, et d'un petit jardin que Claua cultivait de ses bras vigoureux, mais que Marie a dû affermer.

Elle sait l'anglais et fait des traductions qui lui sont modestement payées. Elle file quand elle souffre trop pour s'appliquer à écrire.

Avec le gain de son travail et le loyer du jardin, elle pourvoit au nécessaire. Autour d'elle, dites-vous, tout a revêtu un caractère distingué. C'est vrai. Ni dans la souffrance, ni dans la misère, M^{lle} Ploumac ne dépouillera jamais cette fleur d'éducation qui, pour la piété, n'est assurément qu'une parure, mais une parure bien agréable, bien précieuse même.

Je la visite aussi souvent que je le peux, le matin ordinairement, afin de lui porter la sainte communion, car ses voyages à l'église ressemblent à de vrais pèlerinages. Cependant, le dimanche, elle assiste à la messe. Des paysans l'amènent dans leur charrette.

— J'irai la chercher en voiture, s'écria Joseph.

— Non, non, dit vivement le recteur.

— Et pourquoi?

— Laissez à ces pauvres gens la joie de continuer à lui rendre ce service.

culaire est envoyée sur demande à nos lecteurs. S'adresser directement rue Ménars.

L'obligation des Chemins Economiques s'échange à 370.

RETOUR DE LA CHASSE. « Qu'as-tu pris? — Tout ce que j'ai pris, c'est un fort rhume. — C'est comme moi: mais je m'en suis guéri. — Comment as-tu fait? — Tout simplement: j'ai demandé à mon pharmacien du *Sirope de Regnaud* (de la maison Frère, 19, rue Jacob, Paris — 2 fr. 50 le flacon), et j'en prenais deux cuillerées dans la journée, une troisième au moment du coucher. Un seul flacon a suffi. »

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et de l'estomac, un moyen infaillible à la portée de tous, de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 15, rue Très-Cloîtres, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

M. LEMERCIER, dentiste du *Prytanée militaire de La Flèche*, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

BAISSE de PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 4 fr. »
Hors ville » 90
Haricots verts supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 90 cent.
Hors ville 80 —

Déiant toute concurrence comme qualité.

APPEL AUX POÈTES. — Le 42^e concours poétique ouvert en France le 15 février sera clos le 1^{er} juin 1889. — Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du comité, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne). — *Affranchir.*

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Mais pendant la semaine, je la promènerai...

— Je ne le pense pas. Tout mouvement lui demande un acte de courage. Vous ne voudriez pas la faire souffrir. Allez la voir, elle sera fort touchée de votre empressement.

— Ah! que je suis contente! dit Joseph. Voulez-vous me permettre, monsieur le curé, de me recommander de vous près de M^{lle} Ploumac.

— Assurément, répondit en riant le recteur. Mais je ne suppose pas la chose très nécessaire.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES. — Th. CLAUDE, directeur.

MERCREDI 13 mars 1889

Les Femmes qui votent

Comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Jean Michelot et René de Cuers.

Le spectacle commencera par

TURLUTAINÉ

Comédie en un acte, de M. Jean Michelot.

voyée du ciel. Ah! je vous assure, mademoiselle, que je fus bien vite de son avis.

Cependant, Marie ne restait pas oisive. Elle mettait courageusement en œuvre tous les moyens d'action pour rencontrer une situation. Cette situation se présentait bientôt. M. de Faoulec mourut. Sa famille, accablée de douleur, se tourna vers celle qu'il avait voulu choisir. Sa sœur, chargée d'enfants, demanda M^{lle} Ploumac pour l'aider dans leur éducation. C'était lui promettre une tendresse fraternelle. Marie accepta en pleurant de joie...

L'avant-veille du jour où elle devait partir, elle prit froid le soir en rentrant de visiter un malade. Dans la nuit, des douleurs horribles saisirent ses membres. Le lendemain elle était percluse.

Je la vois toujours pleurer doucement en regardant ses mains et ses pieds broyés et immobiles.

« — Je suis comme Notre-Seigneur, attachée par eux sur ma croix », disait-elle, et elle embrassait tendrement le crucifix...

Elle était attachée, en effet, clouée à son épreuve, car voici dix-sept ans qu'elle la souffre jour et nuit. Tantôt un membre, tantôt l'autre, lui refuse son service. Ainsi Dieu fait des

siens. Il asservit leur corps afin de mieux affranchir leur âme. L'une ouvre ses ailes plus larges à mesure que l'autre se ploie plus rudement sous le joug.

Marie fut promptement déclarée incurable. La maladie qui frappait ses vingt ans, c'était l'adieu à l'affection retrouvée, au rang maintenu, au dévouement qui réjouit... Une autre voie s'ouvrait devant elle. Le regard fixé sur la bonté divine, elle y entra en paix.

La famille de Faoulec la réclama, mais en vain. Marie refusa de quitter Plouédic. Pendant cinq ans elle reçut l'aumône du toit et du pain de Claua. Au bout de ce temps, elle retrouva l'usage de ses doigts. Voyez-vous, mademoiselle, le bon Dieu ménage paternellement les choses. Il rendait à Marie le moyen de se suffire parce qu'il se disposait à lui enlever son soutien. En effet, presque aussitôt, Claua s'en alla de ce monde.

Marie eut le cœur brisé. Elle perdait une seconde mère. Mais vous savez ce que dit l'Écriture: « Dieu lui-même retourne le juste sur son lit de douleur ».

Claua, dont les deux filles étaient mortes, institua M^{lle} Ploumac sa légataire universelle. Marie devint donc propriétaire de la chaumière,

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A l'amiable
PETITE MAISON de MAÎTRE
AVEC JARDIN ET DÉPENDANCES
Située à la Croix-Cassée, commune de Villebriantier,
Joignant MM. de Cordose et Belanger.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (154)

Étude de M^e PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente de Meubles

Aux enchères publiques.

Le VENDREDI 15 mars 1889, à 1 heure du soir, à Saumur, rue de la Visitation, n° 81, dans une maison où est décédé M. BÉHU,

Il sera vendu :

Bois de lit, armoire, huche, chaises, tables, draps, nappes, serviettes, vêtements, couettes, traversins, oreillers, outils, batterie de cuisine, vaisselle, bois de chauffage et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 40 0/0.

A CÉDER DE SUITE

UNE BOULANGERIE

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le JEUDI 14 mars 1889, à 1 heure du soir, à Saumur, à la Gare des Marchandises du chemin de fer d'Orléans,

Il sera vendu :

Quatre poulains de camion, neuf bascules de différentes forces, deux brouettes, huit diables, environ six cents kilogrammes de poids en fonte, lanternes, lampes, suspensions, abat-jour, verres unis et de couleur et divers autres objets.

Au comptant, plus 40 0/0.

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les **VIDANGES** aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.
S'adresser à l'Usine. (259)

A LOUER

JARDIN
AVEC PETITE CHAMBRE
Près la gare d'Orléans, entouré de murs et bien arrosé.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 5, ou à M. GOUIN, horloger, rue Saint-Jean.

AVIS

Pour faire suite à l'avis publié dans le journal du 8 mars 1889, M. et M^{me} SECHET informent les personnes qui n'auraient pas donné leur note, qu'elles pourront le faire en l'étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, jusqu'au samedi 16 mars inclusivement. (258)

A VENDRE

Un **TRICYCLE** Peugeot, n° 1.

S'adresser à M. GALLÉ, rue de la Petite-Bilange, 5. (260)

ON DEMANDE un Valet de chambre, 30 à 35 ans.
S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME se propose pour faire des ménages.
S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des **PLAIES** et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange
nullement du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIRMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
41, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance



MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLÉ, S^r
Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défilant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.
Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS
HENRI EICHE
Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 MARS

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	84 85	Banque de France	3850	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	385	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	88 50	Banque d'Escompte	510	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	476	Obligations	
4 1/2 1883	104 45	Comptoir d'Escompte	375	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	483	Compagnie parisienne du Gaz	
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1335	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	469	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	
Oblig. 1855-60 3 0/0	524	Crédit Industriel et Commercial	600	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	392	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	
— 1865 4 0/0	522 50	Crédit Lyonnais	660	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	470 75	— 6 0/0 2 ^e série	
— 1869 3 0/0	411	Dépôts et Comptes courants	606 25	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		— obligations à lots	
— 1871 3 0/0	399 75	Société Générale	1350	Est 3 0/0 anc. r. à 500	399	Suez 5 0/0 remboursable à 500	
— 1875 4 0/0	525	Midi	1180	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	404	FONDS ÉTRANGERS	
— 1876 4 0/0	395			Midi 3 0/0 ancien r. à 500	407	Emprunt russe 1862 5 0/0	
— 1886 3 0/0	527 50			Nord 3 0/0 r. à 500	412	— 1870 5 0/0	
Bons de liquidation				Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	408	— 1884 5 0/0	
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	408	— 1889 4 0/0	
						— 90	

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT										LIGNE D'ORLÉANS																		
PARIS - SAUMUR - BORDEAUX					BORDEAUX - SAUMUR - PARIS					NANTES - ANGERS - SAUMUR - TOURS - PARIS																		
STATIONS	Mixte	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.		STATIONS	Mixte	Mixte	Mixte	Expr.	Mixte	Expr.	Mixte	Expr.		STATIONS	Dir.	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Omn.	Expr.	
Paris	7 25			12 50	7 55	11 25				Bordeaux				5 15		8 20		3		Nantes	10 45			6 10	8 40	12 07	3 10	7 35
Chartres	9 6	9 33	2 53	9 44	1 33					Saintes	7 15	8 18		11 39		6 26			Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 35		
Chât.-Loir.	10 24		1 52	6 34	12 28	4 49				Niort	9 32	10 20		2 5	5 30	8 10			La Ménitère	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16	10 41		
Noyant-Méon.	11 29		3 9	7 36	1 13	5 51				Thouars	12 14	12 32	1 30	4 13	8 21	9 59			Les Rosiers	7 19	9 17	12 07	3 52	6 25				
Linières-Bou.	11 39		3 21	7 47		6 2				Montreuil	9 35	6 38	12 59	2 03	4 55	9 06	10 31		St-Clément	7 26		12 14	3 59	6 32				
Vernantes	11 53		3 36	7 59		6 13				Brézé-s.-Cyr.	9 53	7 18		2 38	5 18	9 41			St-Martin	7 33		12 21	4 07	6 39				
Blou	12 5		3 48	8 11		6 23				Chacé-Varr.	10 01	7 27		2 46	5 22	9 49			Saumur (a)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52	10 24		
Vivy	12 13		3 59	8 21		6 31				Nantilly (arr)	10 13	7 34		2 51	5 31	9 55			— (départ.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7 0	10 30		
SAUMUR										Nantilly (départ.)	10 22	7 43	Mixte	3 02	5 42	10 03			Varennes	3 22	8 05	9 44	12 51	4 45	7 29	10 50		
(Orl.) (arr.)	12 27		1 29	4 10	8 30	1 48	6 42			S A U M U R									Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	11 03	5 01	7 29	10 50		
(départ.)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54	6 53			(Etat) (arr.)	10 22	7 45	Mixte	3 02	5 42	10 03			Langeais	4 26	8 59	10 19	11 40	5 46	8 08	11 16		
Nantilly (arr.)	12 41		1 36	4 16	8 34	1 54	6 53			(départ.)	7 25	11 25		2 41	5 20				Tours... arr.	5 05	9 42	11 05	12 23	6 35	8 51	11 48		
SAUMUR										Nantilly (départ.)	7 38	11 38		2 53	5 33				Paris... arr.	10 39			3 06	8	2 35	4 01	5 07	
(Etat) (arr.)	12 51		1 36	4 16	8 34	1 54	6 53			S A U M U R																		
(départ.)	1 01		1 36	4 16	8 34	1 54	6 53			(Orl.) (arr.)	7 47	11 44	1 29	3 01	5 41		10 58											
Nantilly (départ.)	8 37	10 44		4 13	8 30		6 50			(départ.)	7 57	11 54	1 37	3 05	5 45		11 5											
Chacé-Varr.	8 48	10 52		4 21	8 43		7 3			Vivy	8 10	12 09		3 17	5 57													
Brézé-s.-Cyr.	9 21			4 39	8 56		7 17			Blou	8 19	12 18		3 26	6 06													
Montreuil	9 19	11 24		4 49	9 8		2 22	7 29		Vernantes	8 32	12 33		3 39	6 19													
Thouars				4 24	7 59		4 33	1 27		Linières-Bou.	8 45	12 46		3 51	6 30													
Niort				4 32	8 11		4 41	2 3		Noyant-Méon.	8 59			2 12	4 01	6 42		11 42										
Saintes				4 40	8 29		4 49	2 3		Chât.-Loir.	10 7	2 15		2 53	5 09	7 48		12 24										
Bordeaux				4 48	8 37		4 57	2 3		Chartres	2 50			5 51	9 37	12 4		3 22										
				4 56	8 45		5 05	2 3		Paris	5 25			8	11 50	2 27		5 10										